

MAIRIE
DE
B I R A N 32350
Tél : 05.62.64.61.53
mairiedebiran@orange.fr

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION
D'UNE MANIFESTATION PRIVÉE EN RAISON DE LA CANICULE ET DES RISQUES
INCENDIES

n° 2025- 29

Le maire de la commune de BIRAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-2 et suivants,

Vu le Règlement sanitaire départemental,

Vu le Code Pénal, plus particulièrement son article R610-5,

Vu les recommandations préfectorales du 11 août 2025 « Vigilance canicule extrême »

Vu le programme des festivités prévues à l'occasion du concours de pétanque organisé par l'Amicale Bouliste Birannaise, représentée par Madame CASSOU Jeanne,

Considérant la durée, l'intensité et la persistance de l'épisode de chaleur extrême en cours sur l'ensemble du territoire national,

Considérant le placement du département en vigilance orange canicule et les risques incendies accrus en cette période,

Considérant que les pouvoirs de police du maire lui imposent de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, la sécurité publique, la sûreté et la tranquillité publique ainsi que de prévenir tout accident,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le concours de pétanque prévu le 17 août 2025 est interdit durant l'épisode de forte chaleur en cours, soit du 11 août au 19 août 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'organisateur et publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Ampliation sera transmise à :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vic-Fezensac et Monsieur le Préfet du Gers

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Biran , le 14 août 2025
Le Maire,
Patrick Delignières

